



GOLF & COUNTRY
CLUB DE BONMONT



DOMAINE DE BONMONT

REGLEMENT

CHATEAU DE BONMONT SA



BIENVENUE

CHERS MEMBRES,
CHERS INVITÉS,
CHERS CLIENTS,

Ce document définit les conditions d'utilisation des installations du Golf & Country Club de Bonmont.

Il s'applique à toutes les personnes présentes sur le Domaine de Bonmont, quelque soit la raison de leur présence.

Belle visite.

Le Comité de Direction

Le Golf and Country Club de Bonmont est un club privé dont l'accès est réglementé.
Sont **admis** sur le parcours :

Les Membres:

-Les Membres actifs qui ont réglé leur cotisation annuelle pour la saison en cours. Les Membres ont la possibilité de jouer avec des invités, moyennant un green-fee à prix réduit. Le Membre est responsable de son invité et l'accompagne lors de son enregistrement au secrétariat ainsi que sur le parcours.

-Les Membres en congé, bailleurs et invités sont considérés comme des visiteurs.

Les visiteurs:

-Les visiteurs en possession d'un handicap de 36.0 ainsi que d'une licence active d'une fédération reconnue. Ils doivent se présenter, avant leur partie, au secrétariat et régler leur green fee. Les handicaps plus élevés seront étudiés par Château de Bonmont SA.

Le nombre de green-fee est limité à 7 accès par visiteur par an.

-Les clients hôtel

-Les Professionnels de Golf (enseignants ou joueurs) et les collaborateurs des autres clubs de golf.

Les badges de Membres et les étiquettes visiteurs doivent être portés en évidence sur le sac de golf.

Château de Bonmont SA se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes qui ne respectent pas ce règlement, les règles générales de bienséance (politesse, bonne tenue, dress code...) ou l'étiquette.

PARTIE 1 PARCOURS & ZONES D'ENTRAÎNEMENT



Les heures d'ouverture du parcours sont fixées par Château de Bonmont SA en fonction de la saison et des conditions météo.

Les réservations de départs sont obligatoires par tous et en tout temps.

Avant d'accéder au parcours, il est de la responsabilité du joueur d'avoir réservé un départ via le système de réservation en vigueur. Le secrétariat doit veiller à l'enregistrement complet de chaque joueur en indiquant :

- Le nom,
- Le prénom,
- Le club,
- Et le handicap.

Chaque joueur doit se présenter au secrétariat avant d'accéder aux installations sportives et doit respecter son heure de jeu fixée lors de la réservation.

La règle « Ready Golf » est en vigueur.

L'utilisation des balles de practice est interdite sur le parcours. Les balles de practice sont la propriété du golf. Tout vol de balles de practice pourra faire l'objet de sanctions.

Les joueurs doivent veiller à la sécurité et au respect du personnel et des autres joueurs.

Enfin, les fumeurs sont priés de ne pas jeter leur mégot de cigarette ou cigare par terre.

PARTIE 2 JOUER AU GOLF A BONMONT



L'utilisation des installations sportives est réservée aux Membres, à leurs invités et aux visiteurs qui se sont acquittés d'un droit de jeu.

La priorité de réservation est donnée aux Membres.

Pour des raisons de sécurité, les non-golfeurs ne sont pas autorisés à pénétrer sur le parcours. Les accompagnants sont autorisés sous réserve d'acceptation par le secrétariat. Ils doivent être inscrits dans le système de réservations ou dans le registre des présences tenu par le secrétariat.

Les chemins reliant les trous font partie du parcours et sont donc interdits à la promenade.

Les chiens sont interdits sur le parcours, au practice et au Club House. Ils sont autorisés sur les routes d'accès et doivent être tenus en laisse.

Les adultes sont responsables des enfants qui les accompagnent. Les landaus et poussettes sont interdits sur les installations sportives.



PARTIE 3

UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Une tenue correcte est exigée pour rentrer sur le Domaine de Bonmont.

Chaque joueur se doit de porter des vêtements propres et adaptés au jeu de golf.
Sur les installations sportives sont interdits :

- Les Jeans,
- Les shorts et bermudas avec des poches styles « cargos »,
- Les shorts courts et les shorts de bain,
- Les joggings,
- Les tee-shirts ,
- Les tongs et sandalettes,
- Pour les Dames, les décolletés, les tops à bretelles et les leggings.

A noter: les polos sans col type Mao avec bouton sont autorisés.

Pour les remise des prix, une tenue sport-chic est souhaitée.

Dans les espaces intérieurs, le port de la casquette ou chapeau est interdit.

Au Club House, les Jeans sont tolérés, non troués et non délavés.



PARTIE 4 LE DRESS CODE